

Entre Arc-et-Senans Chaux et Loue



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 45 - Juillet 2019

Édité par la Mairie - Tél : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

Le mot du Maire

La période de congés approche et j'espère que le beau temps accompagnera celle-ci !

Toujours beaucoup de choses en cours dans la commune : la classe passerelle, la salle de sports, les trottoirs, la réfection de la Grande Rue partie Arc, les arbres dangereux du Champ de foire et de la Mairie, les travaux pour la fibre optique, l'achat d'un engin multifonctions, la nouvelle numérotation des rues etc...

- Je vous rappelle l'ouverture, dès la rentrée de septembre, d'une classe passerelle au groupe scolaire « Le Petit Prince », accueillant les enfants à partir de 2 ans. Renseignements et inscriptions en Mairie ou auprès de la Directrice d'école.

- Dans la salle de sports les travaux se poursuivent par la pose de la couverture. La mise en service est toujours prévue pour septembre prochain.

- Mise en accessibilité du trottoir face au 40 et 42 Grande Rue. Le coût TTC est estimé à 20 139 € comprenant l'achat du terrain aux propriétaires limitrophes, mais surtout la reconstruction aux frais de la commune des clôtures sur la nouvelle limite. A cela il faut ajouter les frais de notaire et de géomètre, mais c'est la procédure normale.

- À l'automne réfection des trottoirs entre le passage à niveau d'Arc et la rue des Topes.

- Les travaux de réfection de la Grande Rue, entre le passage à niveau et la rue de Dole, devraient démarrer dès la deuxième semaine de juillet et pour une durée initiale de trois semaines. Je vous rappelle que ces travaux sont pris en charge par le Conseil départemental.

- Au Champ de foire, 24 arbres sur 47 sont réputés dangereux et devront être abattus à l'automne. Nous attendons les résultats de l'expertise pour les arbres du parc de la Mairie.

- La fibre optique arrive à Arc-et-Senans, c'est la raison des travaux un peu partout dans la commune afin de renforcer les réseaux pour le passage de celle-ci. En fin d'année, les personnes intéressées pourront faire leur demande de raccordement.

- La commune vient d'acheter un engin multifonctions : balayeuse, tondeuse, désherbage des trottoirs. Cet engin est destiné à être complémentaire à la tondeuse autoportée actuelle, afin de la préserver le plus longtemps possible.

- Poursuite de la mise à jour de la numérotation des habitations dans les rues. Le quartier de Roche sur Loue et la rue des Graduations sont concernés. Les habitants

de ces deux quartiers recevront un courrier avec plusieurs attestations qu'ils adresseront aux différents services concernés, pour les informer de ce changement. Les nouveaux numéros pourront être retirés en Mairie. Il est cependant conseillé de barrer l'ancien mais de le laisser en place jusqu'à ce que tout le courrier arrive au nouveau numéro. Je rappelle aux habitants, nouveaux ou anciens, dont l'habitation n'a pas de numéro, qu'ils doivent s'adresser en Mairie pour l'obtenir. Ils ne doivent pas se l'attribuer eux-mêmes !

- À ce jour, 7 parcelles sur 13 ont trouvé preneurs au lotissement de l'Isle.

Juin, juillet, c'est aussi l'arrivée des gens du voyage. Comme à chaque fois, je demande un arrêté d'expulsion à M. Le Préfet, mais les délais administratifs et de recours incompressibles font qu'ils ont toujours devant eux une douzaine de jours de tranquillité. Il est toujours à déplorer le manque d'hygiène autour du campement, ou les passages chez les habitants pour faire des travaux « plus ou moins » d'entretien.

L'été c'est aussi le moment de la baignade dans la Loue. Je rappelle que la baignade en rivière est interdite sur tout le territoire communal.

Le bulletin d'information de la Communauté de Communes Loue Lison est toujours disponible en Mairie.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et de belles vacances.

Bien cordialement.

Le Maire

Jacques Maurice

● SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du conseil

► **L'ensemble des comptes administratifs 2018** a été voté par 18 voix pour et 1 abstention, le Maire ne votant pas.

► **L'ensemble des comptes de gestion 2018**, des affectations des résultats 2018 et des budgets primitifs 2019 a été voté à l'unanimité.

► **Vote des taux d'imposition 2019** qui ne changent pas par rapport à ceux de 2018, à savoir : taxe d'habitation : 18,63 % - Foncier bâti : 12,56 % - Foncier non bâti : 44,36 %.

► **Accord pour vendre la parcelle de terrain cadastrée ZO98** d'une superficie de 80 m² enclavée dans la propriété qui jouxte, à la propriétaire de cette dernière qui souhaite l'acquérir et qui s'engage à entretenir les abords du ruisseau « Le Rio ». Le prix de vente est fixé à l'euro symbolique. Frais de notaire à la charge de l'acheteuse qui n'a pas pris part au vote.

► **Deux offres ont été reçues suite à consultation simplifiée** faite pour l'exécution de travaux de réfection de trottoirs et de mise en conformité entre le passage à niveau de la gare et la rue des Topes. L'entreprise GP Routes de Dournon a été retenue pour les sommes ci-après : réfection de trottoirs : 26 561,40 € TTC et mise en accessibilité : 20 139,60 € TTC.

► **Accord pour vendre aux candidats acquéreurs** les parcelles de terrain à bâtir au lotissement de l'Isle : lot n° 7 cadastré section ZO 164, de 954 m², lot n° 9 cadastré section ZO 166, de 799 m², lot n° 4 cadastré

section ZO 161, de 803 m², lot n° 10 cadastré section ZO 167, de 900 m², lot n° 6 cadastré section ZO 163, de 719 m², l'ensemble au prix de 49 €/m² TTC, frais de notaire à la charge des acquéreurs.

► **Le Conseil autorise le Maire à signer** tout document relatif à la demande de subvention FEADER pour la 2^e tranche de la salle de sports dont le coût total HT s'élève à 1 245 809 € et conformément au plan de financement suivant :

Conseil départemental du Doubs	81 000 €	accordée
Conseil régional – Pays Loue Lison	108 300 €	accordée
Jeunesse et sports	85 000 €	accordée
État	350 000 €	accordée
FEADER	250 000 €	sollicitée
Emprunt	200 000 €	
Fonds libres	171 509 €	

La part éventuellement non couverte par la subvention FEADER sollicitée sera prise en charge par la commune d'Arc et Senans.

► **Suite à la décision du Département du Doubs** de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux, le Conseil prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires et approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire Loue-Lison.

L'Espace Culturel et d'animation

• **7 juillet**, de 7 h à 18 h, brocante organisée dans le Carré Claude Nicolas, au profit de l'Ecole du chat. Tous les bénéfices de cette vente seront destinés à l'Ecole du chat, pour permettre stérilisations, vaccinations, soins et nourrissages.

• **Lux Salina**, à la Saline royale, les 12, 13, 18, 19, 20, 25, 26, 27 juillet et 1, 2, 3, 8, 9, 10 août, à 22 h 30.

• **13 juillet**, à 22 h, feux d'artifice suivis d'un bal à l'extérieur ou à l'intérieur de la salle polyvalente, selon la météo. Petite restauration et buvette à partir de 19 h.

• **2 août**, don de sang à la salle polyvalente, de 16 h 30 à 19 h 30.

• **21 septembre**, loto organisé par l'OGEC (école St-Bénigne), salle polyvalente. Ouverture des portes à 12 h 30, début des jeux à 14 h. Lots en bons d'achats uniquement.

• **L'été sera « show » à la MARPA.** En juillet et août, expositions d'artistes : photographies et peintures. Entrée libre. L'occasion de belles découvertes et de rencontrer les résidents pour un « brin de causette ».

• **Musique au Carré Claude Nicolas** chaque vendredi de 20 h à 22 h. Renseignements et réservations à la Galerie du Carré et par mail : lagalerie25610@orange.fr



Nos citoyens

Naissances

- Alix JEUNET le 9 avril 2019
- Hélio DORSO le 15 mai 2019

Mariages

- Renaud VAN SANTE et Solagne MEDINA DELGADO le 27 avril 2019

Décès

- Dominique RIGAUD le 29 mars 2019
- Jean MARLET le 30 mars 2019
- Andrée TOITOT née RENAUD..... le 12 mai 2019
- Maria SERRAO née FERREIRA BARROCA le 13 mai 2019
- Marguerite LOUÉE née BEAUSSIER.. le 1^{er} juin 2019
- Christine TISSERAND le 11 juin 2019

Informations

Nouveau service à Arc et Senans :

► **BeBe Bold Europe, tissus japonais, broderie japonaise sashiko, boutons japonais et mercerie**, 33 Grande Rue - Carré Claude Nicolas – Tel. : 06 95 59 18 34.

► **Katia Renon** du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Loue Lison et de la Maison de Services Au Public (MSAP) est à votre disposition pour vous accompagner dans **toutes vos démarches administratives** et dans les difficultés de la vie. Son bureau est situé au 1^{er} étage de la mairie de Quingey. Elle reçoit sans rendez-vous les lundi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, le mardi de 13 h 30 à 16 h 30 et le mercredi de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de prendre rendez-vous pour une situation plus complexe, ou en fonction de contraintes horaires par exemple. *Son numéro de téléphone : 03 81 51 14 55 ou katia.renon@msap-cias-quinsey.fr*

À noter que ces services sont actuellement fermés jusqu'au 8 juillet inclus.

► **L'association PIE**, (Programmes Internationaux d'Echanges) permet à des lycéens étrangers âgés de 13 à 18 ans, de passer une année scolaire en France, dans un lycée français. Chaque année, l'association accueille une centaine de jeunes grâce à la générosité de familles bénévoles françaises. L'association PIE recherche actuellement des familles d'accueil pour recevoir des jeunes étrangers en France, sur une durée de 3 à 10 mois. Ils viennent des Etats-Unis, du Canada, du Mexique, de Thaïlande, ou encore du Japon. L'association intéresse ceux qui sont avides d'expériences culturelles et humaines riches.

Pour contact et renseignements : Association PIE – Tel. : 01 55 78 29 90.

C'est notre statut de ville jumelée avec l'Allemagne qui a laissé à penser à l'association que nous pourrions l'aider à mettre en avant ses profils allemands.

► **Le Tennis Club du Val de Loue** : un tennis pour tous !

Né en 1981 à Arc et Senans, le tennis club est aujourd'hui fort de 80 membres, dont une cinquantaine d'enfants. Il permet à chacun de trouver un tennis adapté à son âge ou à son caractère. Le club propose en effet aux enfants de débiter dès 5-6 ans, grâce à son École de tennis, qui offre des cours en fonction de l'âge et du niveau. Les entraîneurs diplômés par la Fédération Française de Tennis ou Jeunesse et Sports, permettent à chacun d'évoluer à son rythme d'apprentissage. Pour les plus motivés, des compétitions en interclubs sont proposées au printemps, voire des championnats individuels ou en tournois. Cette année, une équipe de garçons 13/14 ans est engagée et un enfant de 6 ans a été détecté par la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté. Quant à la trentaine d'adultes, elle se répartit entre adeptes du loisir et compétiteurs motivés. En mode loisir, il est possible de jouer jusqu'à plus de 80 ans. Gisèle Péligrat, doyenne du club, en a été la preuve ! Mais le club est aussi représenté par 6 équipes seniors : 1 équipe hommes et 1 équipe femmes de + de 35 ans jouant à l'automne, 2 équipes hommes et 1 équipe femmes seniors jouant au printemps, ainsi qu'une équipe tennis entreprise. Pour faciliter les entraînements, le Club attend impatiemment la mise en fonctionnement du gymnase de notre village !

Chaque année des manifestations conviviales, comme le tournoi salade, ou un déplacement à Roland Garros, sont également programmées. Alors ... Osez !

Contact : Nathalie Fritz (boulangerie), Joël Michel (06 30 61 06 87) ou Odile Van Elst (07 77 83 13 54).

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1789

(Texte extrait d'une étude réalisée par le Cercle d'Éducation Populaire d'Arc et Senans en 1989).

CONVOCACTION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

« Aujourd'hui dix neuf mars 1789, en l'assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée, sont comparus sur la place publique d'Arc et Senans devant moi Ignace BROUTET, greffier ordinaire de la justice de Roche et Château Rouillaud, les habitants ci-après.

Tous nés français, âgés de vingt cinq ans, compris dans les rôles d'imposition du village d'Arc et Senans comptant 250 feux ... ».

Suivent les noms des habitants présents. Sont désignés ce jour Jean-Baptiste ROUBE, Jacques-Etienne BROUTET, Etienne ROUPEAUX, qui ont promis de porter à l'assemblée de Quingey le cahier de doléances de la communauté pour obéir aux ordres de sa majesté par lettres données à Versailles le 24 janvier 1789 pour la convocation des États Généraux du royaume le 4 mai 1789.

Suivent les signatures des présents.

Le 23 mars 1789 se tient à Quingey, la capitale du bailliage secondaire, la réunion des députés de chaque communauté et paroisse, J.B. ROUBE et J.E. BROUTET sont présents. E. ROUPEAUX est absent pour cause de maladie.

Sont désignés ce jour les députés qui participeront à l'assemblée générale des 3 états (Noblesse, Clergé, Tiers-État) qui se tiendra en la ville de Dole, capitale du bailliage principal le 30 mars suivant.

Aucun de nos compatriotes ne sera élu pour y participer.

La représentation aux États Généraux s'opère de bas en haut par plusieurs désignations successives : communauté → bailliage secondaire → bailliage principal. (Désignation des députés qui iront à Versailles).

La Noblesse et le Clergé ont procédé directement à l'élection de leurs députés.

RESUMÉ DES CAHIERS DE DOLÉANCES

19 mars 1789 : Réunion par l'échevin selon le règlement du roy de tous les habitants de plus de 25 ans et payant l'impôt direct pour exposer leurs doléances qui seront présentées à l'assemblée de Quingey le 23 mars, par les 3 députés précédemment élus :

J.B. ROUBE - J.E. BROUTET - E. ROUPEAUX.

Le cahier comporte 12 articles. La communauté demande :

Article premier : une plus juste répartition des impositions royales entre propriétaires (1/3 2/3)

Article II : que les bois seigneuriaux soient également répartis dans le rôle des impositions suivant leur valeur.

Article III : que le droit de main morte soit entièrement supprimé.

Article IV : la suppression du droit de corvée.

Article V : la suppression des dîmes au curé et aux Bénédictins de Dole.

Article VI : la suppression des colombiers ou au moins leur fermeture aux semailles et moissons.

Article VII : l'augmentation des cordes de bois attribuées à chacun.

Article VIII : le versement des amendes à la communauté et non au seigneur.

Article IX : l'interdiction de l'exportation des graines hors de la province.

Article X : la suppression du tirage de la milice et des frais d'habillement.

Article XI : l'attribution d'une quantité plus importante de pains de sel d'ordinaire.

Article XII : demande de suppression de la charge du four banal.

La communauté demande que les suffrages dans les assemblées se donnent par tête et non par ordre ni chambre séparée et que cette question soit réglée en premier.

Il ressort de l'étude de ce cahier de doléances que les habitants aspirent à être moins exploités par les propriétaires terriens, qu'ils souhaitent la suppression de tout ce qui apparaît comme « mesure vexatoire », qu'ils ne sont pas hostiles au roi. On voit aussi que le cahier a été rédigé à partir des réclamations réelles des habitants et non en suivant le modèle type préparé par CHODERLOS de LACLOS secrétaire de PHILIPPE D'ORLÉANS (cousin du roi, futur PHILIPPE ÉGALITÉ).

On peut remarquer que les douze articles faisant état de problèmes matériels visant à améliorer le vécu quotidien de la communauté, sont suivis d'une demande d'un caractère politique et d'une très grande importance nationale : (vote par tête et non par ordre).

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 42834